



Fédération de
Seine-Saint-Denis



ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE – FICHE DE MISSION

Développer l'animation d'un centre social pour les Gens du voyage

« Contribuer à la prévention de l'isolement des publics »

9 mois à partir d'octobre 2017

Thématique : Solidarité

Lieu de la mission : ADEPT93 37 rue Voltaire 93700 DRANCY

Le contexte du projet :

L'association

L'ADEPT, Association Départementale pour la Promotion des Tsiganes/Gens du voyage, est un lieu dédié à l'accueil et à l'accompagnement des familles séjournant et résidant sur le département de Seine-Saint-Denis. L'ADEPT intervient depuis presque 45 ans sur ce territoire dans une diversité d'actions et de réponses : accompagnement social, insertion par l'activité économique, insertion par l'habitat, mais aussi médiation sanitaire et sociale, lutte contre les discriminations, sensibilisation à la scolarisation...

OBJET DE L'ASSOCIATION

- Favoriser la connaissance et la reconnaissance sociale, économique, culturelle ainsi que de l'habitat des familles Tsiganes/Gens du voyage.
- Promouvoir leur accès aux droits et accompagner l'émergence et la réalisation de projets adaptés d'insertion par l'habitat, le social et l'économie.
- A ces fins, lutter contre les discriminations dont les Tsiganes/ Gens du voyage peuvent être l'objet, assurer les médiations et engager les collaborations nécessaires

SES MISSIONS ET ACTIONS

- Des missions liées à l'habitat et au séjour des Tsiganes/Gens du voyage au niveau départemental et national et dans le respect des modes de vie
- Des missions d'accompagnement et d'insertion sociale dans le cadre de son centre social et des dispositifs existants
- Des accompagnements vers l'insertion professionnelle et des activités économiques indépendantes
- Des actions de médiation et d'expertise pour une Porté à Connaissance des pouvoirs publics de la situation et des besoins Tsiganes/Gens du voyage
- Un développement thématique du travail en réseau et du partenariat : logement, insertion sociale, activité économique, scolarisation...ceci afin d'apporter des réponses adaptées et faciliter leur prise en compte dans le droit commun

Les Gens du voyage

Au sens de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969 abrogée récemment, les Gens du voyage sont les personnes qui logent de façon permanente dans un abri mobile. Il s'agissait d'une catégorie administrative liée au mode d'habitat sans connotation ethnique ou communautariste, conformément aux principes de la Ve République. Ces personnes étaient soumises jusqu'à début 2017 à l'obligation de détenir un titre de circulation et d'être rattachées administrativement à une commune (commune de rattachement). Restant considérées comme personnes « sans domicile stable », elles ont également l'obligation d'avoir une élection de domicile pour accéder à certains droits.

Néanmoins, ce terme est finalement systématiquement utilisé pour désigner des populations hétérogènes pour lesquelles des similitudes dans leurs modes de vie peuvent être constatées : l'habitat permanent en caravane et la vie en famille élargie. Dès lors, parler des Gens du voyage revient à nommer une population très diverse : des communautés construites à travers l'histoire de leurs migrations, Manouches, Roms, Gitans, Yénisches, ayant des modes d'habiter et de résider divers qui, quel que soit leur rapport à la mobilité, n'excluent pas un ancrage territorial fort.

Ces groupes témoignent d'une histoire ponctuée de rejet et de discrimination : un traitement législatif dérogatoire du droit commun qui perdure depuis les lois de 16 juillet 1912, 3 janvier 1969, 31 mai 1990, 5 juillet 2000, et 5 mars 2007..., des difficultés d'accès aux droits, au séjour et à l'habitat qui engendrent l'exclusion et la précarité sociales et spatiales, et qui réduisent les possibilités d'insertion économique. Le séjour et l'habitat des Tsiganes / Gens du voyage ne peuvent être réduits à des lieux de relégation et d'exclusion marqués par la précarité et l'insalubrité. Ils doivent permettre l'accès à des ressources économiques, administratives, sanitaires, culturelles multiples.

Le centre social

L'ADEPT est un centre social pour les Gens du voyage agréé par la CAF depuis 2003. Mais avant d'obtenir cet agrément, l'association avait déjà pour vocation d'accueillir les Gens du voyage de Seine-Saint-Denis. L'agrément a permis d'apporter des moyens et d'organiser les actions dans un projet social.

L'ADEPT détient également un agrément préfectoral pour l'élection de domicile, faisant de l'accès aux droits une porte d'entrée indispensable à l'accompagnement social des ménages. Le service courrier est ouvert 4 jours sur 5 et l'accueil administratif des personnes se fait 3 après-midis par semaine, animé par le personnel du secrétariat accueillant et les travailleurs sociaux. Ces permanences administratives sont aussi couplées avec des ateliers thématiques : accès aux soins et instruction des dossiers CMU, gestion, déclarations d'impôts, appui administratif pour les autoentrepreneurs, accès à l'informatique. Tous les ateliers collectifs sont conçus de façon à soutenir l'utilisateur dans sa gestion administrative et pour le rendre acteur de ses démarches, dans la mesure du possible.

Missions proposées

Sous la responsabilité du Président, et par délégation de la Directrice de l'ADEPT 93, et dans le respect des statuts de l'association, vous contribuez à accueillir les Gens du voyage à l'ADEPT - domiciliés ou non-, à œuvrer en faveur de leur autonomie et de leur accès au droit commun.

En vous appuyant sur le projet social renouvelé en septembre 2016, votre mission dans son ensemble a pour objectif la sensibilisation au numérique pour un public en difficulté avec la lecture et l'écriture, et n'ayant pas accès à l'informatique.

Il s'agit également d'une mission d'appui à l'animation du centre social en particulier durant les permanences administratives ouvertes au public.

Dans le détail, la mission se décline autour de :

- L'animation d'un espace informatique ouvert aux usagers, équipé de tablettes et d'ordinateurs fixes.
La mission contribuera à l'animation de ce lieu permettant d'accéder, de découvrir, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique dans le cadre d'actions diversifiées : ateliers collectifs d'initiation ou de production, médiations individuelles, libre consultation, etc. Ceci afin de favoriser l'appropriation des technologies et des usages de l'Internet fixe et mobile.
- L'appui à la dématérialisation pour l'ensemble des démarches administratives, avec l'aide à la mise en place d'outils dédiés : clés USB pour les usagers, procédures particulières, numérisations etc.
- En complément, la mission comporte une aide à la définition globale du passage au numérique pour les usagers du centre social. Ce travail qui s'appuiera sur l'évaluation des besoins et des demandes, l'observation et les échanges quotidiens avec l'équipe permettra d'ajuster le développement et l'organisation de nouvelles actions.
 - Accompagnement individuel et collectif
 - Initiation Internet et multimédia
 - Perfectionnement, accompagnement de projets numériques
 - Accompagnement scolaire, actions socio-éducatives
 - Recherche d'emploi
 - Démarches administratives
 - Vie quotidienne (achats, loisirs, ...)
 - Outils et usages mobiles (smartphones, tablettes, liseuses, applications)
 - Accueil de jeunes
 - Accueil de seniors
 - Accompagnement « coffre-fort électronique » (trousseau numérique...)
 - Interventions délocalisées, de proximité, en plein air, espace numérique mobile

Conditions et statut

Le statut de volontaire donne droit à une indemnité mensuelle de 580,55€ nets par mois (au 1er septembre 2017). Le volontaire n'est pas un salarié, il s'agit d'un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Par ailleurs, les volontaires reçoivent en début de mission une carte de Service Civique, qui donne droit à différents avantages négociés auprès de partenaires. Pour d'avantage d'information, rendez-vous sur le site de l'Agence du Service civique: <http://www.service-civique.gouv.fr/avantages>

Contact :

Ariane KOBLIK - Directrice
Téléphone : 01.48.31.20.21
Portable: 06.80.65.66.44
Mail : ariane.koblik@adept-asso.fr

Agence du Service civique :

Le volontaire, engagé(e) par la fédération des centres sociaux de Seine-Saint-Denis **réalisera son service civique auprès du centre social**

Les centres sociaux et socioculturels de France entendent être des foyers d'initiatives portés par les habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre **en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.** Ils se placent dans le mouvement de l'éducation populaire et réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

le centre social